

CHEMINONS ENSEMBLE N° 18

Le mot du Maire.

Mars 2012.

L'été s'installe avant l'heure et nous n'allons pas nous plaindre. Déjà, nous entendons le doux bruit des tondeuses : la saison des tontes est commencée. Pour notre village, cette activité occupe les ouvriers municipaux durant six bons mois de l'année car les espaces verts représentent une surface considérable à entretenir. Cela fait partie des charges communales, mais durant tout le temps passé à embellir ces lieux communs, nos techniciens ne peuvent rien faire d'autre, ou presque.

Je tenais à préciser ce point car je viens de recevoir quelques réclamations sur l'entretien des chemins municipaux, ruraux et même appartenant à l'Association Foncière. Dernièrement, le temps consacré aux travaux de réparation de ces chemins a été considérable. Avec nos moyens, l'ingéniosité et le courage de tous les ouvriers municipaux, la majorité des chemins a été restaurée. Il reste encore quelques points noirs et, malheureusement ils ne sont plus de notre domaine. La loi permet à la commune de se retourner contre les utilisateurs pour en financer l'entretien mais je ne veux surtout pas en arriver à cette solution extrême.

Le chemin de la Blanche Cote :

Détérioré à un tel point que nous devrions faire intervenir une entreprise spécialisée pour sa réfection. Bien que tous les Cheminioniers paient des impôts, il faudra envisager plusieurs dizaines de milliers d'Euros pour rendre carrossable un chemin utilisé par quelques affouagistes et surtout par un spécialiste de la dégradation qui préfère faire quelques ornières irréparables avec un engin surdimensionné plutôt que marcher sur quelques dizaines de mètres.

Le haut du chemin de Renauval :

Détérioré par la vitesse excessive des véhicules l'utilisant et les spécialistes du débardage.

Le chemin de Saint Vrain :

Détérioré, lui aussi par le débardage.

Je m'insurge contre ces spécialistes de la nature et de l'environnement qui ne voient que leur intérêt et ne respectent pas les villages où ils ne vivent pas. Des règles strictes existent déjà, mais l'habitude à Cheminon est qu'ils n'en ont cure. Un arrêté sera pris en conséquence et sa non application sera systématiquement punie.

Je demande donc à tous les Cheminioniers qui se sentent concernés ou qui ont connaissance de certains méfaits, de venir en mairie dénoncer ces exactions. Le village s'en portera mieux, ses finances aussi et, je vous l'assure, puisque cela fonctionne ailleurs, la vie de notre commune gagnera en quiétude et sérénité.

Michel Journet.

LE RETOUR DE BÔS : la deuxième bannière.

Dans le "Cheminons Ensemble" de décembre 2011, nous faisons part de la solitude de la bannière des "Galipettes" qui ayant retrouvé sa place dans la commune, n'attendait que le retour de sa consœur des "BÔS". Aujourd'hui, c'est chose faite. Depuis janvier cette dernière a, à son tour, pris place dans la salle des mariages.

Merci à ces Cheminoniers qui ne sont pas restés insensibles à l'article de décembre et qui ont pensé que la place de cette bannière se trouvait à la mairie du village, et nulle part ailleurs.

LE PRIX DE L'EAU.

Le prix de l'eau correspond à celui d'un service complet qui va de la **production d'une eau potable** à son **acheminement** à votre domicile, puis de la **collecte des eaux usées** à leur **dépollution**.

Dans le monde la consommation d'eau polluée tue davantage que le manque d'eau.

On entend souvent dire que l'eau coûte chère (aujourd'hui qu'est-ce qui n'est pas chère ?), qu'elle est meilleur marché à l'étranger ... Quelques idées reçues qui méritent une mise au point et qui ne tiennent pas compte de la qualité du « service de l'eau ». Un service complexe qui consiste à produire une eau potable, à la distribuer jusqu'au domicile, à entretenir les canalisations et à traiter les eaux usées. Le prix de l'eau rémunère donc aussi un travail et un savoir-faire.

Le prix de l'eau n'est pas le même partout.

Fixé par les collectivités locales, le prix de l'eau est déterminé en fonction de nombreux critères spécifiques à chaque région : la topographie (montagne ou plaine), la qualité et la nature de la ressource (nappe profonde ou rivière), le niveau d'équipement nécessaire ou encore le nombre d'habitants à desservir. Ces critères multiples expliquent les différences de prix

La conclusion d'une étude menée entre 2004 et 2008 par l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement est claire : l'eau devient de plus en plus chère en France. Cet organe, qui dépend du ministère de l'Écologie, révèle dans son enquête que le prix moyen de l'eau a augmenté de 3,3% par an sur ces quatre ans, soit une progression plus rapide que celle de l'indice des prix à la consommation (du moins l'officiel), + 1,9% par an.

En 2008 pour une consommation de 120 m³, le prix moyen, en France, était de 3,39 €/m³, de 3,33 €/m³ dans le bassin Seine-Normandie et de 2,85 €/m³ à Cheminon.

Durant cette même année 2008, le prix du m³ d'eau était de 6,18 € au Danemark, 5,16 € en Allemagne, 4,01 € aux Pays-Bas, 3,58 € en Belgique et 3,49 € au Royaume Unis.

En France, en 2010, 4,60 €/m³ à Douarnenez, 6,42 € à Larches (Corrèze) et plus près de nous, 7,06 € à Trélou-sur-Marne (Région de Dormans).

Mais, même dans notre village le prix du m³ n'est pas identique pour tous. Les taxes et les redevances font varier ce prix en fonction de notre consommation. Ainsi, en 2011, pour une consommation annuelle de 120 m³ le prix du m³ revient à 3,20 €, il passe à 3,52 € pour une consommation 80 m³ et à 4,07 € pour 50 m³.

Lorsque vous payez 3,52 € pour un mètre cube d'eau cette somme se décompose ainsi :

- Eau : 1,18 € soit 34 % ;
- Redevances : 1,01 € soit 28 % ;
- Assainissement et pollution : 1,33 € soit 38 %.

Rappel : Pour tous les usagers de la commune la part des taxes fixes est de 74,52 € (44,02 € pour la commune et 30,50 pour la CCSB).

En 2011 l'achat d'eau à la SAUR s'élevait à 42 577,51 €, alors que la vente (eau passée par les compteurs) s'élevait à 30 250 €. Les redevances de la commune, location compteur, branchement et abonnement, permettent d'augmenter les recettes afin de payer l'eau achetée à la SAUR et de faire face aux autres dépenses (analyses, travaux, EDF, équipements et matériels etc. ...).

Les augmentations moyennes annuelles sur votre facture d'eau depuis 10 ans.

POUR LA PART COMMUNALE :

Le prix du M³ a augmenté de 1,98 % par an.

L'abonnement de 1,67 %.

La location du compteur de 1,71 %

Le branchement de 1,81 %.

POUR LA PART C.C.S.B. :

La redevance assainissement a augmenté de 9,5 % par an

La taxe raccordement assainissement n'a pas augmenté.

POUR LA PART DE L'AGENCE DE L'EAU :

Pour l'ensemble de deux taxes la moyenne annuelle, sur 10 ans, s'élève à 2,93 %.

Alors ! l'eau est-elle chère ?

Si l'on compare le prix de l'eau du robinet au prix d'autres biens de consommation, le prix n'est pas élevé. En effet, une famille de quatre personnes consomme environ 1 euro d'eau par jour, soit le prix d'une baguette de pain de campagne. Et il s'agit à la fois de l'eau que l'on boit, que l'on utilise dans la cuisine et dans la salle de bains, avec laquelle on arrose, parfois, le jardin ... L'eau ne représente que 0,8 % de la consommation des ménages. En général, la facture d'eau du ménage ne représente que la moitié de la facture du téléphone, et 5 fois moins que les dépenses consacrées à la voiture.

PRIX DE L'EAU POUR 2012. :

Adopté par le conseil municipal le 16 novembre 2011, les prix ont été donnés en décembre 2011.

" La facture de l'eau peut-elle encore payer tous les services de l'eau ? "

Le sujet de l'eau est régulièrement sous les feux de l'actualité : **quantité, qualité, risques sanitaires, sécheresse**, avec plus des deux tiers des départements français soumis à des restrictions d'utilisation d'eau, le contexte actuel ne manque pas de relancer les débats.

La politique de l'eau en France et son cadre réglementaire sont en pleine évolution avec notamment **la Loi Grenelle 2 imposant la réalisation d'un descriptif détaillé qui inclut un inventaire des réseaux avant le fin 2013**. Cela nous imposera une obligation d'amélioration du rendement de notre réseau, par des travaux rendus nécessaires compte tenu de sa vétusté.

Le réseau d'eau potable en France représente 906 000 km de canalisations, dont la pose a commencé au 19^{ème} siècle. Son extension se poursuit encore, mais il est surtout entré dans une phase nécessaire de renouvellement beaucoup trop lente au regard de la vétusté constatée des réseaux.

À Cheminon c'est un peu plus de 4 km.

L'état des canalisations en France est effectivement catastrophique, avec **1 litre d'eau sur 4 perdu dans les canalisations**. Il est produit 6 milliards de m³ d'eau potable dont 22 % en moyenne perdu à cause des fuites. Ce pourcentage peut atteindre 40 % localement. **1,3 milliard de m3 d'eau potable disparaissent ainsi dans les canalisations, soit 190 000 litres d'eau perdus toutes les 30 secondes. L'indice de perte est de 120 litres par abonné et par jour.** À Cheminon, pour l'année 2011, la perte d'eau potable s'est élevée à 6 000 m³, soit 20 m3 par foyer, (25 litres par jour par abonné). Voir en fin d'article le tableau des pertes depuis 2004. Là il ne s'agit pas des pertes d'un robinet qui goutte, ou d'une chasse d'eau qui fuit, car, dans ce cas cette eau serait passée par votre compteur. Il s'agit des fuites sur le réseau, entre le compteur, situé à la limite Trois-Fontaines - Cheminon et nos compteurs.

Ce que coûte une fuite d'eau :

Une goutte d'eau qui tombe au rythme d'une fois par seconde représente une perte de 800 litres d'eau potable par 24 heures.

-Un robinet qui goutte : 120 litres par jour, soit environ 50 € de plus sur la facture d'eau.

-Un mince filet d'eau : 380 litres, 3 fois plus cher.

-Une fuite de chasse d'eau peut aller jusqu'à 600 litres par jour, jusqu'à 530 € de plus sur la facture d'eau.

D'après la dernière enquête du ministère de l'Écologie, l'extension du réseau se poursuit au rythme de 3 750 km par an, tandis que son renouvellement n'a été que de 5 071 Km. par an. **Au rythme actuel des investissements, il faudrait près de deux siècles pour remplacer les canalisations.**

La Loi Grenelle 2, voté le 11 mai 2010, impose la réalisation d'un descriptif détaillé qui inclut un inventaire des réseaux avant la fin 2013. Les collectivités locales auront de fait une obligation d'amélioration du rendement du service.

Ce rendement constituera un indicateur lisible, pour les grandes villes, il sera de 85 % et pour les communes rurales de 70 %. Le ministère de l'Écologie devait annoncer avant la fin de l'été 2011 une première disposition imposant un taux de fuite n'excédant pas les 15 %.

Bilan des pertes d'eau depuis 2006.

<u>Année</u>	<u>Achat</u>	<u>Vente</u>	<u>% de perte.</u>
2006	30 654	25 584	16 %
2007	29 842	25 000	16,2 %
2008	32 599	27 146	16,7 %
2009	42 562	24 218	43 % (1)
2010	30 926	26 078	15,6 %
2011	32 419	25 954	19,94 %

(1) Surconsommation suite à une fuite rue de Châlons (juin — août).

CONSTAT :

Nous perdons beaucoup trop d'eau. En 2011, entre le compteur situé à la limite avec Trois-Fontaines et les compteurs des abonnés de Cheminon, il y a eu 6465 m³ de perte (19,94 %).

Cette eau perdue représente un coût d'achat à la SAUR de 8 469 €.

Où se situent les pertes ? Entre la limite avec Trois-Fontaines et notre château d'eau, 3050 mètres de canalisation, qui datent de 1973, sont en PVC et il y a peu de probabilité de fuites.

Dans le village, les lotissements sont desservis, également, par des canalisations en PVC de 1978-1979.

Restent les plus anciennes, rue de Châlons, rue Haute et Basse, rue des Sablons, rue Benard qui datent de l'installation de l'eau courante à Cheminon., vers 1961/1963.

Ces canalisations, en amiante-ciment, peuvent présenter des fissures, donc des fuites.

Les compteurs anciens qui tournent au ralenti à cause du tartre. En effet, en fonction de son âge un compteur peut faire du sous-comptage en tournant moins vite. Perte de 6,4 % à 6,9 % pour des compteurs de 11 à 20 ans. Actuellement il y en a environ 130 installés dans le village. Cependant, si ces 130 compteurs tournaient tous au ralenti, cela ne représenterait qu'environ 730 m³ de perte.

Restent les maisons inoccupées. En principe l'eau est coupée à la vanne extérieure !

NÉCESSITÉ DE TRAVAUX.

Avec l'aide de la SAUR :

- Réaliser un inventaire du réseau ;
- Réparer ce qui peut être réparé, changer ce qui doit être changé ;
- Éventuellement, faire installer des capteurs acoustiques, au minimum rue de Châlons et peut-être rue Haute et rue Basse.

L'eau est vitale pour la vie, 800 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, et 400 enfants meurent chaque jour d'avoir consommé de l'eau non potable.

COÛT D'ÉCHANGE D'UN KM DE CANALISATION : 150 000 €.

LE COÛT DE L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES.

Pour couvrir les frais d'enlèvement des ordures ménagères (O.M.) les communes ou communautés de communes (Com. Com.) peuvent mettre à la charge des occupants d'un logement :

- Soit une Taxe d'enlèvement des O.M. (TEOM).
- Soit une Redevance d'enlèvement des O.M. (REOM).

Mode de calcul de ces Taxes et Redevances.

1/ LA TAXE : (appliquée actuellement). Elle est calculée à partir de **la valeur locative brute** qui figure sur l'avis d'imposition de la Taxe Foncière. 50 % de cette somme est multipliée par le % qui figure dans la colonne « Taxe ordures ménagères » de l'avis d'imposition de la Taxe Foncière. Pour 2011 = 10,67 % (Ce pourcentage est décidé par le conseil communautaire).

*Exemple : pour une valeur locative brut de 3306 € le montant de la TEOM s'élèvera à :
 $3306 \text{ €} : 2 = 1653 \text{ €} \times 10,67 \% = 176 \text{ €} .$

2/ LA REDEVANCE INCITATIVE :

La redevance INCITATIVE est une redevance d'enlèvement des ordures ménagères dont le montant varie en fonction de l'utilisation réelle du service par l'utilisateur.

Pour couvrir l'ensemble du service cette Redevance se compose :

- D'une part fixe, qui couvre les dépenses non liées à la quantité des déchets collectés.
- D'une part variable, liée à la quantité des déchets produits par l'utilisateur.

Pour le calcul de cette part variable seraient pris en compte :

- > *Le comptage* : nombre de fois où l'utilisateur sort sa poubelle .
- > *La pesée* : poids des O.M.R. (Ordures Ménagères Résiduelles).

Comptage et pesée sont réalisés grâce à une puce électronique située sur le bac.

> *Le sac payant* : Dans ce cas, les OMR ne sont collectées que dans des sacs achetés auprès de la collectivité.

> *D'autres facteurs* peuvent intervenir dans le calcul de la part variable, tel que le volume du bac, plus l'utilisateur choisit un petit bac, moins il paie.

CE QUE DIT LA LOI :

L'article 46 d de la Loi 2009-967 du 3 août 2009 (Grenelle 1 de l'environnement) précise :

« *La Redevance des O.M. et la Taxe d'enlèvement des OM **devront** intégrer, dans un délai de cinq ans, une part variable incitative devant prendre en compte la nature et le poids et/ ou le volume, et / ou le nombre d'enlèvements des déchets* »

Dans une séance de questions au gouvernement un député a posé une question au ministre de l'écologie : "*Il souhaite connaître les modalités de mise en place au sein des collectivités, de la part variable dans la taxe ou la redevance d'enlèvement des O.M. tenant compte du poids ou du volume des déchets produit par foyer*".

Réponse publiée au JO le 13/12/2011.

Ces dispositions ont été complétées par l'article 195 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) portant engagement national pour l'environnement, en introduisant la possibilité d'expérimenter pendant une durée de 5 ans (à compter du 13 juillet 2010) une Taxe d'enlèvement composée d'une part variable calculée en fonction du poids ou du volume des déchets. Si l'introduction

d'une part variable dans la REOM est déjà possible, une modification législative était nécessaire pour instituer une TEOM incitative. Cette modification a été inscrite dans la loi de finances pour 2012. « L'article 97 de la Loi de finance pour 2012 (JO du 29/12/2011) définit les modalités de calcul de la part incitative que les communes et leurs groupements pourront instituer pour la première fois en 2013. La part incitative s'ajoute à une part fixe déterminée selon les modalités prévues aux articles 1521, 1522 et 1636 B du Code Général des Impôts.

CE QUI SE PRATIQUE dans la Com. Com. DE REVIGNY (LA COPARY). Tarif 2012.

- Une part fixe, annuelle de : **135 €**
- Au poids : **0,25 € par Kg**. Après les 52 premiers Kg de l'année.
- Coût à la levée : **1 €** à partir de la 13^{ème}, les 12 premières sont gratuites.
- Pour la seconde levée du bac dans la même semaine : **5,60 €**.

En 2010, coût moyen des O.M. à la Com. Com. de REVIGNY : 234 €, et 308 € à la Com. Com. de Triaucourt/Vaubecourt.

TAXE OU REDEVANCE, ÉQUITABLE OU PAS ÉQUITABLE ?

En 2010, chaque habitant de notre Communauté de Communes a produit 550 Kg de déchets (tout flux confondu). Les O.M.R. et les bio déchets représentaient 50,5 %, le tri 8,5 %, soit 59 % du total des déchets.

Aujourd'hui, nous payons une taxe calculée sur la valeur locative brut de notre habitation multipliée par 10,67 %, le poids des O.M. et le nombre de levées, environ 52 par an, n'étant pas pris en compte. Ainsi une personne seule, habitant une grosse maison à forte valeur locative, produisant peu de déchets, pourrait payer plus qu'une famille de quatre personnes habitant une maison modeste à faible valeur locative.

PROJECTION VERS LE FUTUR :

Si demain, nous devons payer une redevance avec part variable calculée à la pesée, au nombre de sortie, il n'en sera plus de même !

En se basant sur 50 % (1) des 550 Kgs de déchets annuels par habitant de notre Com. Com., il nous restera 275 Kg à payer. En prenant les tarifs de Revigny (année 2012):

(1) 39,5 % en OMR et 11% en bio déchets, arrondi à 50 %.

Pour une famille de 4 personnes, (poubelles chaque semaine) :

275 Kg X 2 = 550 Kg—52 X 0,25 € =	124,50 (poids compté sur les deux adultes).
Nombre de levées : 52 – 12 = 40 X 1 € =	40 €
Part fixe :	135 €
	TOTAL : 299,50 €

Pour une personne seule : (poubelles toutes les deux semaines)

275 Kg—52 X 0,25 € =	55,75 €	
Nbre de levées : 26 – 12 = 14 X 1 € =	14 €.	
Part fixe :	135 €	TOTAL : 204,75 €

C.C.S.B. PERFORMANCES GLOBALES DU SERVICE "DÉCHETS" EN 2010.

CATÉGORIES	POIDS en TONNES	% du TOTAL	COÛT (H.T.)	ÉVOLUTION DE 2007 à 2010	
				Poids et %	Coût et %
O.M.R. (1)	1267,54 t	39,48 %	184 382,94 €	+ 25,49t + 2,05 %	- 3 705,09 € - 1,96 %
Bio déchets	353,42 t	11,02 %	53 834,12 €	+ 1,1 t + 0,3 %	+ 3 046,67 € + 6 %
Tri	272,70 t	8,49 %	109 169,67 €	- 34,08 t -11,1 %	- 3 265,50 € - 2,90 %
Verre	206,58 t	6,43 %	7913,75 €	- 22,10 t - 9,66 %	- 400,67 € - 4,81 %
Déchetterie	1110,14 t	34,58 %	164 727,92 € (2)	+ 217,48 t + 24,38 %	+ 55 641,43 € + 51 %
TOTAL	3210,38 t	100 %	549 845,40 € (3)	+ 187,84 t + 6,21 %	+ 46 276,42 € (4) + 9,18 %

(1) Ordures Ménagères Résiduelles.

(2) Déchetterie : Frais de fonctionnement : 34 265 €

Enlèvement et traitement des déchets : 119 150,82 €

Traitement des déchets vert : 11 312,10 € TOTAL 164 727,92 €

(3) Dont cotisation au Sylvalom : 29 817 €.

(4) Total des coûts 2007 : 503 568, 98 € >>> en 2010 : 549 845, 40 € (+ 9,18 % cf. ⁽⁴⁾ ci-dessus).

LE COÛT DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS POUT LA C.C.S.B. EN 2010.

550 000 € environ, la Taxe d'enlèvement des O.M. a rapporté environ 308 000 €.

Il a donc manqué 242 000 €, qui ont été compensés par les 66 500 € que nous a rapporté le Tri et par 175 500 € pris sur le budget général M 14 de la Com. Com.

Sans l'apport de ces 242 000 € c'est environ 100 € par foyer fiscal qu'il faudrait trouver.

LES COMBATS DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN MAI-JUIN 1940.

Dans quelques semaines, nous allons nous retrouver (trop peu), comme chaque année, au monument aux morts de la commune, afin d'honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie pour que notre pays demeure un pays libre.

Le 8 mai, c'est la célébration de la capitulation de l'Allemagne nazie, la fin d'une guerre longue de 5 années. Bien souvent, de cette période il n'est retenu que mai-juin 1940 : L'invasion de notre

pays et l'exode des populations. À cela, les raisons ne manquent pas : " *On est fait comme en 40*", " *Courir comme en 40*", " *Les soldats de 40 champions de course à pied*". En 2003, lors du refus de la France de prendre part à la guerre en Irak, les médias et les politiques américains, comme Donald RUMSFELD, ont blâmé l'attitude pacifique de la France, en mettant en avant « la lâcheté historique des paniquards de 1940 ». Les clichés ne manquent pas pour fustiger la prétendue couardise du soldat français de 1940.

Pour beaucoup, cette bataille de six semaines évoque uniquement l'exode et la défaite. D'ailleurs dans les manuels scolaires il n'est retenu que cela pour traiter de cette période importante de la vie de notre pays.

À en croire certains "historiens" anglo-américains (hasard), la campagne de 1940 n'aurait été qu'une simple promenade de santé pour l'armée allemande. Ce n'est pas tenir compte de l'avis des généraux qui commandaient l'armée allemande, et des journalistes allemands de l'époque. Les témoignages des deux camps balayent toutes les idées reçues sur cette bataille. Durant les six semaines de combat de mai-juin 1940, les pertes militaires allemandes ont été proportionnellement plus élevées que les six premiers mois de la guerre sur le front russe en 1941.

-4711 soldats allemands sont tués ou blessés par jour en mai-juin 1940 contre 4222 en juin-novembre 1941 en Russie.

En consultant les archives militaires allemandes, on découvre un autre visage de cette bataille. Les journaux de guerre des unités de la Wehrmacht soulignent l'ampleur des pertes dans leurs rangs, et la résistance héroïque des troupes françaises.

Le général ROMMEL rend lui-même hommage à la bravoure des soldats français de 1940 : « *Les soldats français ont combattu avec une extraordinaire habileté et opiniâtreté, et ils ont causé des pertes élevées à nos troupes. Ils ont combattu avec un acharnement extraordinaire ...* »

On a affirmé que 70 000 soldats français se seraient débandés dans le secteur de SEDAN, en mai 1940, alors que des études sérieuses et récentes réduisent ce chiffre à un millier d'hommes, principalement artilleurs, traumatisés et assommés par les attaques des bombardiers allemands.

Pendant ce temps, des dizaines de milliers de soldats français faisaient leur devoir en luttant avec rage sur la ligne de front de SEDAN et ses environs. Des défaillances il y en a eu, mais beaucoup moins que certaines affirmations tonitruantes et douteuses. De même que des unités allemandes se sont débandées lors de l'apparition des puissants chars lourds français B1 bis, à STONNE et à ABEVILLE en mai 1940. La peur appartient à tout le monde !

Des auteurs et historiens sérieux ont eu le courage de remettre en cause les clichés véhiculés depuis des années sur la bataille de France de 1940.

Cependant nombreux sont les "historiens", largement médiatisés, qui n'ont fait que reprendre les imageries officielles d'une défaite honteuse pour l'armée française, qui se déroulent comme un film de propagande hitlérienne, montrant uniquement la percée foudroyante des panzer-divisions dans les Ardennes, l'exode des populations civiles fuyant l'invasion allemande ...

L'historiographie abonde également en qualificatifs sans aucune nuance : « Débandade générale », « défaite historique », « catastrophe sans précédent », « défaitisme et couardise du soldat français », « troupeau de fuyards apeurés » etc. ...

Les civils, témoins des semaines terribles de mai-juin 1940, n'ont vu de cette campagne que son aspect le plus pénible et parfois le plus dégradant : replis de certaines troupes décimées et démoralisées, omniprésence de l'aviation et des colonnes motorisées allemandes ... La légende d'une débâcle générale de l'armée française a, en partie, trouvé là son terreau.

Pour mieux souligner la lâcheté de l'armée française de 1940, certains auteurs mettent en avant le nombre des prisonniers français capturés par la Wehrmacht lors de cette bataille.

Le 17 juin, le maréchal PETAIN annonce à la radio : « Il faut cesser le combat » alors que l'armistice n'a pas été signé et ne prendra réellement effet que le 25 juin. Le même jour, le général COLSON, ministre de la guerre du nouveau gouvernement Pétain, interdisait tout repli et tout combat en cas d'arrivée de l'ennemi. Et c'est pourquoi des troupes seront encasernées, en attendant l'arrivée de l'ennemi, avec les armes cadenassées aux râteliers, comme si on craignait de leur part un dernier sursaut. C'est ainsi que sur les 1 500 000 soldats français prisonniers à l'issue de la bataille de France, 1 100 000 ont été capturés du 18 au 25 juin, grâce à la complicité d'une clique de défaitistes !

Les véritables causes de la défaite française de 1940 sont à rechercher dans les erreurs tactiques et stratégiques du commandement, aux plus hauts niveaux. Ainsi que dans la médiocrité d'une partie de l'armement et de l'équipement, où là, les politiciens ont une large part de responsabilité.

Certains hommes politiques français de la III^e République, ayant publié leurs souvenirs, ont souvent cherché à minimiser leurs responsabilités dans la défaite de 1940, en mettant en avant « la débâcle et l'incompétence de l'armée ». Même attitude chez certains généraux français de premier plan qui, comme le commandant en chef Maurice GAMELIN, se déchargent sur la troupe, fustigent « la défaillance des soldats ».

Laissons la conclusion à l'historien allemand Karl-Heinz Freiser qui a écrit : « L'effondrement de l'armée française n'est pas à imputer aux soldats, mais à leur commandement. Quand on les a engagés à bon escient, en effet, ces hommes ont toujours donné des exemples étonnants de bravoure ».

Alors, le jour du 8 mai, au monument aux morts, ayons une pensée pour ces combattants français de 1940, si injustement décriés, et pour des dizaines de milliers de familles qui ont pleuré leurs morts en silence, dans l'indifférence générale.

NOS PEINES ET NOS JOIES.

Décès .

-Le 10 mars, M. Roger CONNESSON, 84 ans.

-Le 15 mars, M. Jean-Marie MONCHABLON, 61 ans. Décès à Toulouse.

Naissances.

-Le 13 janvier, Ethan, BARRUE DURONSOY de Jérôme DURONSOY et Lætitia BARRUE,
9, rue René Connesson.

-Le 11 mars, Maé COUZINIÉ, de Bernard COUZINIÉ et Julie LABARRE, 5 ter rue Haute.

-Le 21 mars Noah DUPANLOUP, de Frank DUPANLOUP et Marlène DE JÉSUS MARTINS,
3, Gabriel Pelletier.

Les Sapeurs Pompiers de Cheminon remercient les habitants du village pour l'accueil qui leur a été réservé lors de la présentation du calendrier 2012.

DU NOUVEAU DANS LA DÉLIVRANCES DES PIÈCES D'IDENTITÉ.

Le dispositif permettant de photographier les demandeurs de passeport est supprimé dans les mairies depuis le 1^{er} janvier par application du décret du 22 juillet 2011. Les personnes souhaitant établir un passeport ou une carte d'identité devront venir obligatoirement avec leurs photos d'identité. En revanche, le timbre fiscal du passeport passe de 89 à 86 €, on peut se le procurer dans les débits de tabac ou au Centre des impôts. Par ailleurs, toujours depuis le 1^{er} janvier, les dossiers de demande de carte d'identité partant désormais à la sous-préfecture de Reims au lieu de celle de Vitry-le-François, le délai d'obtention va passer de 4 à 6 semaines au lieu de 15 jours auparavant.

AVEZ-VOUS DE LA CHANCE ?

Le veinard est celui qui arrive à tout ;

Le malchanceux est celui à qui tout arrive. (Eugène Labiche).

Le malchanceux c'est aussi celui qui est né un 29 février. Un gâteau d'anniversaire tous les quatre ans. Et c'est ainsi depuis plus de 2 000 ans, plus précisément, depuis l'an 45 avant Jésus-Christ. C'est l'année où Jules César a décidé d'appliquer un nouveau calendrier. Jusqu'alors l'année comptait 365 jours un quart.

Depuis le quart a été supprimé et remplacé par une journée supplémentaire tous les quatre ans, au mois de février.

Ce jour intercalaire fut nommé bissextus ou bis sextillis, d'où le nom de l'année bissextile. Ce qui est le cas de l'année 2012.

"DEVENEZ LE PREMIER MAILLON DE LA CHAÎNE DES SECOURS - APPRENEZ LES BONS GESTES POUR VENIR EN AIDE A TOUTE PERSONNE EN DIFFICULTÉ"

Dans le dernier "Cheminons Ensemble", une formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 - P.S.C.1- vous était proposée, à ce jour 6 personnes se sont inscrites, vous pouvez encore le faire, soit avec le bulletin d'inscription paru dans le n° 17, soit au secrétariat de mairie.

DERNIÈRES NOUVELLES :

Dans la rue RICHELET, les chiens signalent encore le passage de nombreuses caravanes.

À PROPOS DE CES CHIENS QUI ABOIENT !

S'il n'y a pas de caravanes qui passent dans notre village, il n'en demeure pas moins que de nombreux chiens aboient un peu partout. Vos voisins ne sont pas obligés de supporter, jour et nuit, les aboiements de votre animal favori. Il appartient à chaque propriétaire de prendre les mesures appropriées afin de faire cesser les aboiements. Il existe des dispositifs pour cela : Collier anti-aboiement, appareil anti-aboiement etc. ... ou encore le dressage.

Les aboiements constituent sans aucun doute la source la plus fréquente de litiges entre un propriétaire de chien et son voisinage. Le voisin ne peut que subir, ou faire appliquer la Loi.

La législation sur le bruit fait appel à de nombreux textes réglementaires (Code de santé publique, Code civil, Code pénal, Code rural, Code des communes ...)

Décret 95-408 du 18 avril 1995.(modifiant le Code de santé publique).

« Les aboiements d'un chien, s'ils sont excessifs (par exemple la nuit et le jour), peuvent être considérés comme des troubles anormaux de voisinage et le propriétaire du chien déclaré responsable des troubles causés. Pour faire cesser ce trouble adressez-vous : à la Mairie de votre domicile, [...] ou à la gendarmerie, dont vous dépendez ».

Arrêté préfectoral du 10 décembre 2008.

Article 14 : « Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive ».

Article 1385 du Code civil.

L'article cité ci-dessus dispose que toute personne est responsable des dégâts ou nuisances commis par son chien, que l'animal soit sous sa garde, ou qu'il soit égaré ou échappé.

Tout bruit, quel qu'il soit ne doit pas incommoder le voisinage, que ce soit machines-outils, moteur thermique, radio, ainsi qu'animaux domestiques.

Les bruits de voisinage portent non seulement atteinte à la qualité de la vie et à la tranquillité, mais aussi à la santé. Une part très importante de ces bruits provient de comportements particuliers, qui sont en fait des incivilités. En tant que tels, les aboiements de chiens, relèvent du Code la santé publique (décret du 31 août 2006).

Pourquoi cet article ?

Parce que beaucoup de personnes incommodées par les aboiements n'osent pas le dire au propriétaire de l'animal, par crainte de voir se dégrader des relations de voisinages. Cependant, au hasard des discussions beaucoup se plaignent. Cet article a été écrit pour elles et pour rappeler les propriétaires de chiens à leurs devoirs et à leurs responsabilités. Les Lois sont là pour leurs rappeler leur devoir vis-à-vis des autres.

Jean YANN disait : « Ce n'est pas parce qu'on la ferme qu'on a rien à dire ! ».

"LES BOUCHONS D'AMOUR, Ter" (L'Union du mardi 28 février 2012).

« À la demande de leurs camarades élus au conseil des enfants, tous les jeunes Vitryats sont invités à récolter un maximum de bouchons en plastique. Objectif : Aider les handicapés avec l'association "Bouchons d'amour". Hier, un premier convoi a quitté Vitry. 900 Kilos, c'est le poids de la récolte réalisée par les élèves du primaire depuis novembre. 900 Kilos en trois mois, bravo à ces jeunes. À Cheminon, moins de 100 Kilos en presque un an. Ce n'est pas franchement un succès.

Dans le Cheminons Ensemble n° 16 de septembre 2011, nous avons tenté une relance, soulignant que là, il était possible de faire une bonne action, d'aider les autres (les handicapés), sans pour autant devoir "mettre la main au porte-monnaie".

Rappelant également le prix d'un fauteuil roulant électrique et la "générosité" de la sécurité sociale et des mutuelles.

Rien ne semble vouloir aller vers une amélioration !

Nous ne nous adressons pas à ceux qui depuis des années collectent ces bouchons et les remettent ailleurs, ils ne nous ont pas attendus, c'est très bien, continuez.

Non, ceci s'adresse à ceux qui laissent les bouchons sur les bouteilles dans les sacs jaunes, sur le bord du trottoir aux vues de tous. Mais, là aussi c'est leur droit !

Pensez que du jour au lendemain la maladie, ou un accident peut clouer dans un fauteuil, vous ou l'un de vos proches. Fauteuil qui sera cher et très mal remboursé.

Ces bouchons qui ne sont que de vulgaires bouchons de Coca, d'eau minérale ou de lait, peuvent grâce à vous et à l'intérêt que vous allez ainsi porter aux autres, devenir de véritables "BOUCHONS D'AMOUR".

LES DÉRANGEMENTS DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES.

Ils sont fréquents dans notre village, très fréquents même trop fréquents.

Si cela vous arrive, vous devez téléphoner ⁽¹⁾ au **10.15**, afin d'expliquer votre problème et surtout de donner votre numéro de téléphone.

(1) Téléphoner lorsque son téléphone est en dérangement ! cela tient du miracle. Il vous faut trouver un parent ou ami dont la ligne fonctionne, ou le secrétariat de mairie.

.LE GOÛTER DES ANCIENS.

C'est par un bel après-midi de ce dernier jour d'automne, que le comité des fêtes du village a offert à ses anciens un goûter musical. C'est 64 personnes (21 couples et 22 personnes seules) sur les 104 ⁽¹⁾ que compte notre village, qui se sont retrouvées pour le traditionnel goûter annuel. C'est un moment convivial particulièrement apprécié et attendu des aînés. C'est là l'occasion, au cours de retrouvailles, de passer un agréable moment de détente, quand le volume de la musique le permet !

Le Maire, Michel JOURNET, au nom du Conseil Municipal, a accueilli les participants, et après quelques nouvelles locales a adressé ses vœux, surtout de bonne santé, à l'assemblée.



Claude BRIOLAT, le président du comité des fêtes, en quelques mots a ouvert les festivités.

Après les discours, place a été laissée aux réjouissances. L'animation musicale était assurée par M. Philippe DA SILVA "*Refrains souvenirs*" nous avons tous apprécié de la musique d'un "*autre temps*" celle que "*les moins de 20, 30, 40 ans* (rayer les mentions inutiles) *ne peuvent pas connaître*", ce qui a incité bon nombre à s'élancer sur la piste de danse. Cependant les danses les plus

appréciées ont été celles de Marie-France et Gilles FRAIPONT, qui une fois de plus ont démontré l'étendue de leur talent.

Puisque c'est la période et la tradition, il faut noter la visite du "*toujours jeune*" Père Noël, qui cette année encore a tenu à embrasser toutes les dames présentes dans la salle. Ensuite il présida au tirage de la tombola, qui contrairement au Loto national, était gratuite et où il n'y eut que des heureux gagnants.

La remise des colis a conclu cet après-midi fort agréable. Une pensée est allée à ceux qui nous ont quittés durant l'année, et à ceux dont l'âge, la maladie ou le séjour en maison de retraite a empêché la présence.

Merci au comité des fêtes, mais aussi à la douzaine de bénévoles qui se sont mobilisés pour préparer la salle et servir les convives avec beaucoup de gentillesse.

(1) Plus 7 personnes en maison de retraite.

Photos de la doyenne et du doyen du village :

Haut : La doyenne, Mme Paulette GRÉGOIRE, avec Mme Germaine GONTHIER.

Bas : Le doyen, M. René CHEVILLON, aux côtés de M. Christian PETITPRÊTRE.

